



Envoyé en préfecture le 16/07/2025

Reçu en préfecture le 16/07/2025

Publié le

S²LO

ID : 003-210301388-20250707-SUBLESCROCOS-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an **deux mil vingt-cinq**

Le Sept Juillet à 19 heures 00

Le Conseil Municipal

légalement convoqué, s'est réuni, à la Mairie en séance publique
sous la présidence de

Monsieur **de CHABANNES Jacques, Maire**

Étaient présents :

**M. de CHABANNES. M. BOUCHET. Mme QUATRESSOUS.
M. BRUNIAU. Mme CHERVIN. Mme SAVEY. M. FERBOS.
Mme AUBIN. M. ROUSSILHE. M. GANTHER. Mme COLLANGE.
Mme JEUNE. M. TALABARD. Mme MINARD de CHABANNES.
M. BOUTONNAT.**

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- **M. BODIN** pouvoir à Monsieur de CHABANNES,
- **Mme MOUILLÈRE** pouvoir à Madame CHERVIN.

Absents :

- **Mme PÉRICHON,**
- **M. HUSSON,**
- **Mme VAZ,**
- **M. MARTIN.**

Monsieur Jérôme BOUTONNAT a été élu Secrétaire.

**OBJET :
SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE A
L'ASSOCIATION LES
CROCOS.**

Monsieur le Maire présente à l'assemblée communale la demande de subvention déposée le 22 avril 2025 par l'Association LES CROCOS.

Monsieur le Maire propose d'apporter son soutien financier à cette association qui œuvre dans le domaine de la natation sportive et donc d'attribuer - en 2025 - une subvention d'un montant de 300 €.

Le Conseil, entendu les explications de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver le versement d'une subvention d'un montant de 300 € à l'Association LES CROCOS
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au mandatement de cette subvention à l'article comptable 65748.

Fait et délibéré en Mairie de LAPALISSE, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,
Jacques de CHABANNES,
Maire de LAPALISSE

Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de VICHY, le 16 JUIL. 2025

Publié ou Notifié

le : 8 JUIL. 2025

Accusé de réception de la télétransmission
le :

Le Maire,

